

2024-044

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA CANDIDATE
RETENUE AU POSTE D'AIDE-SOIGNANTE A TEMPS COMPLET**

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD, Rose PAVIET.
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Madame Bernadette CHAMOUSSIN (pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL).

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président rappelle au Conseil que le CIAS compte, parmi ses effectifs, 1 poste d'aide-soignante à temps complet. Celui-ci a été déclaré vacant auprès du Centre de Gestion le 12/04/2024 puis prolongé à 2 reprises.

La seule candidate qui possède les diplômes et l'expérience requis pour répondre au mieux aux besoins de l'établissement émane d'un agent non titulaire. Il est donc proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer un contrat avec la candidate retenue et ce pour une durée d'un an, à compter de la date d'embauche.

Compte tenu du profil de ladite candidate, il est proposé de la rémunérer sur la base de l'échelon 1 du grade d'aide-soignante de classe normale.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des collectivités,

Vu le Code général de la fonction publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier des cadres d'emploi des aides-soignants territoriaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 12/04/2024 puis du 2/08/2024,

Vu l'absence de candidatures d'agents fonctionnaires,

Considérant que le bon fonctionnement de l'EHPAD implique le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de candidatures d'agents titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

DECIDE de recruter un agent contractuel au poste d'aide-soignant, pour la période du 01/10/2024 au 30/09/2025, à temps complet et de lui verser une rémunération calculée sur la base de l'échelon 1 du grade d'aide-soignante de classe normale,

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue,

Dit que les crédits nécessaires au financement de ce poste sont inscrits au BP 2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 26 SEPTEMBRE 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

